

## VOTRE COTISATION A L'APF POUR 2022/ 2023

Les membres sont invités à manifester leur intérêt à l'égard de leur association professionnelle en versant une cotisation annuelle (minimum 15 euros) CCP APF Paris 11083 – 76 F  
*Si vous n'avez pas réglé votre cotisation pour 2021, c'est encore possible de le faire !*

**Merci d'envoyer votre chèque libellé à l'ordre de l'APF  
à Monsieur le Trésorier de l'APF - 47 rue de Clichy – 75009 Paris  
ou par mail : ravaloson@hotmail.com**

Nom et prénom :	
Adresse postale complète :	
Adresse électronique :	
J'adhère aux Statuts de l'APF* : ma signature	
Je cotise pour l'année 2022 : 15,00 €	€
Je cotise pour l'année 2023 : 15,00 €	€
* N'oubliez pas de signer. Vous pouvez nous demander un exemplaire des Statuts.	
<b>Total</b>	€

## VOTRE INSCRIPTION A LA PASTORALE NATIONALE 2023

de l'Association des Pasteurs de France du 12 au 14 mars à Lyon-Ecully

**Cette fiche d'inscription doit être envoyée avant le 1er février 2023  
à Monsieur le Trésorier de l'APF - 47 rue de Clichy – 75009 Paris  
accompagnée obligatoirement d'un chèque à l'ordre de l'APF**

Le paiement de la participation peut se faire en virement sur le compte de l'APF

IBAN : FR 89 2004 1000 0101 0837 6F02

**Contact par mail : ravaloson@hotmail.com**

Nom et prénom :	
Adresse complète :	
Adresse électronique :	
Délégué(e) de :	Union d'Églises :

L'APF, prenant à sa charge la moitié des frais réels des membres dont la cotisation est à jour, demande toutefois une participation individuelle selon les indications figurant dans ce tableau. Les frais de voyage seront remboursés au tarif SNCF 2ème Classe, sur présentation de justificatifs.

**Veillez marquer le cadre pour lequel vous souhaitez vous inscrire et calculer votre prix :**

Dimanche 12 mars	Dîner 10 euros			
Lundi 13 mars	Déjeuner 10 €	Dîner 10 €	Chambre individuelle : 35 €	Total : €
Mardi 14 mars	Déjeuner 10 €			Total : €
			Droits d'inscription (obligatoire)	Total : 5 €
			<b>Total</b>	€